

224C1822  
FR0014003FE9-FS0724

4 octobre 2024

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.**

**BELIEVE**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 4 octobre 2024, la société par actions simplifiée Upbeat Bidco<sup>1</sup> (24 rue Toulouse Lautrec, 75017 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 30 septembre 2024, le seuil de 95% des droits de vote de la société BELIEVE et détenir 97 211 732 actions BELIEVE représentant autant de droits de vote, soit 96,61% du capital et 95,38% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions BELIEVE sur le marché.

<sup>1</sup> Société détenue à hauteur de 12,45% par M. Denis Ladegaillerie, et à hauteur de 87,55% par Upbeat Midco, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, elle-même détenue (i) à hauteur de 50% par TCV Luxco XI 002 Sàrl et TCV XII Master Luxco Sàrl, (ii) indirectement à hauteur de 50% par les fonds EQT X EUR SCSp et EQT X USD SCSp, gérés par EQT Fund Management Sàrl.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 100 618 496 actions représentant 101 924 619 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.